

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Cyclohexane

FDS-nombre : 000000020144

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006. Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : cyclohexane

No.-Index : 601-017-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119463273-41

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road 115 Tabor Road
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546
USA USA

Téléphone :
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: SafetyDataSheet@Honeywell.com

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger par aspiration Catégorie 1
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | | |
|----------------------|--------------------|--|
| | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | : P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P260 | Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| | P280 | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | P284 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. |
| | P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| | P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| | P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| | P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |

2.3. Autres dangers

Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|--------------|--------------------------------|--------------------------|---------------|-----------|
|--------------|--------------------------------|--------------------------|---------------|-----------|

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | d'Enregistrement REACH No.-CE | | | |
|-------------|---|--|-------|--|
| cyclohexane | 110-82-7 601-017-00-1 01-2119463273-41 203-806-2 | Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Corr. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | 100 % | |

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|-------------|------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|
| cyclohexane | EU ELV TWA | 700 mg/m3 200 ppm | | Indicatif |
| cyclohexane | INRS (FR) VLE | 1.300 mg/m3 375 ppm | | Valeur limité |
| cyclohexane | INRS (FR) VME | 700 mg/m3 200 ppm | | Règlement impératif (VRC) |
| cyclohexane | FR MOELD VME | 700 mg/m3 200 ppm | | |
| cyclohexane | INRS (FR) VLE | 1.300 mg/m3 375 ppm | 15 minutes | Valeur limité |

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/ incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|-------------|---|--------------------|------------------------|----------------------|-----------|
| cyclohexane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 700 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Travailleurs / Aigu - effets systémiques | | 1400 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 700 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Travailleurs / Aigu - effets locaux | | 1400 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 2016mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| cyclohexane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 206 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Consommateurs / Aigu - effets systémiques | | 412 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Consommateurs / Long terme - effets locaux | | 206 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Consommateurs / Aigu - effets locaux | | 412 mg/m ³ | Inhalation | |
| cyclohexane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 1186mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | | | | | |
|-------------|---|--|----------------|-----------|--|
| cyclohexane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 59,4mg/kg bw/d | Ingestion | |
|-------------|---|--|----------------|-----------|--|

| Composant | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|-------------|---|------------------------|
| cyclohexane | Eau douce: 0,0447 mg/l | Assessment factor: 10 |
| cyclohexane | Eau de mer: 0,00447 mg/l | Assessment factor: 100 |
| cyclohexane | Station de traitement des eaux usées: 3,24 mg/l | |
| cyclohexane | Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg dw | |
| cyclohexane | Sédiment marin: 0,36 mg/kg dw | |
| cyclohexane | Sol: 0,694 mg/kg dw | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délaï de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques>Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | | |
|---|---|---|
| Point/intervalle de fusion | : | 6,4 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 81 °C à 1.013 hPa |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | 8,3 % (v) |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | 1,2 % (v) |
| Point d'éclair | : | -18 °C Méthode: coupelle fermée |
| Température d'auto- inflammabilité | : | 260 °C |
| Température de décomposition | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| pH | : | Non applicable |
| Viscosité, cinématique | : | donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : | 0,05 g/l à 20 °C |
| Coefficient de partage: n- octanol/eau | : | donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | 363 hPa à 50 °C |
| Pression de vapeur | : | 130 hPa à 25 °C |
| Densité | : | 0,78 g/cm ³ à 20 °C |
| Densité de vapeur relative | : | donnée non disponible |

9.2 Autres informations

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | | |
|------------------------|---|--|
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Taux d'évaporation | : | donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : | 0,94 mPa.s à 20 °C |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques.
Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Classification: non sensibilisant

Méthode: test in vivo

Toxicité à dose répétée:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Danger par aspiration:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 4,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50r

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: > 4,43 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes:

CI50

Espèce: boue activée

Valeur: 29 mg/l

Durée d'exposition: 15 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 0,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Valeur: 34 mg/l

Biodégradation: 77 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1145

IMDG:1145

IATA:1145

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:CYCLOHEXANE

IMDG:CYCLOHEXANE

IATA:Cyclohexane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|--|---|--|
| Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique | Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg | |
| Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES | Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg | |
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) | | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

Centre de contrôle de poison

| Pays | Numéro de téléphone |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+359)29154233 |
| Croatie | (+385)23-48-342 |
| Chypre | +357 2240 5611 |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |

| Pays | Numéro de téléphone |
|---------------|-----------------------------|
| Liechtenstein | +41 442515151 |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | +356 2395 2000 |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | +48 42 25 38 400 |
| Portugal | 800250250 |

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

| | |
|-----------|------------------------|
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | +30 210 779 3777 |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | 0382 24444 |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| | Munich : 089/19240 |
| Lettonie | +37167042473 |

| | |
|------------------|---|
| Roumanie | +40 21 318 3606 |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | +386 1 400 6051 |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse | 145 |
| Royaume Uni | (+44) 844 892 0111 |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

cyclohexane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

Cyclohexane

C100307-1L

Version 1.7

Date de révision
10.04.2022

DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
